



20^{ème} RALLYE CŒUR DE FRANCE

2^{ème} RALLYE VHC CŒUR DE FRANCE

Permis d'organisation FFSA n°690 du 12/07/2017

ADDITIF ORGANISATION N°1

(Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa première réunion)

Programme – Horaire :

Vendredi 29 Septembre : l'affichage de l'ordre et des heures de départs de la 2^{ème} étape sera bien à **22h30** au Minotaure.

Art 1.1P Officiels

Membre du Collège VHC : M. TOSELLO Rémi est absent et excusé, il est remplacé par M. CAILLE Alain.

Voiture 000 : M.MAILLARD Jean-Paul est absent et excusé, il est remplacé par Mme GUILLOU Yveline.

Commissaires Techniques : M. AUBLE Jean-Louis et M. THIAUX Romain sont à rajouter.

Juge de Fait : M. SZAFARCZIK Alain et M. CLOS Robert formeront la 3^{ème} équipe.

Art 1.3.1P Vérifications

Les Vérifications Techniques se dérouleront au même endroit le **Jedi 28 Septembre 2017 de 15h00 à 21h00.**

Art 3.3.1P Ordre des départs

Pour la 1ère étape, le rallye Championnat de France partira 20' après la dernière voiture VHC

Art 4.3.2.3P Refuelling

Voir Communiqué Direction de Course n°1.

6..1P Description (voir modifications road book ci-dessous)

Longueur totale du 20^e Rallye Cœur de France : ~~503,75~~ **512,29 km**

Longueur totale du 2^e Rallye VHC Cœur de France : ~~388,75~~ **397,29 km**

6.1.1P (ajout) particularité ES7 Super Savigny

Le départ de l'ES 7 Super Savigny sera donné à la discrétion du Directeur de Course dans le courant de la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence

pour le calcul de l'heure de pointage au CH 7A. Il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10° de seconde pour le calcul du temps de l'ES.

En cas de non respect de l'itinéraire (boucle), les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Boucle supplémentaire : temps réellement réalisé
- Boucle non effectuée : temps du dernier concurrent normalement classé majoré de 10%

Art 5P Publicité

La publicité obligatoire est : FFSA, IGOL, Région Centre Val de Loire, Vendôme, Territoires Vendômois, Département du Loir-et-Cher, E LECLERC, TOP GARAGE

La publicité optionnelle est : VENDÔME et Mc Do.

MODIFICATIONS ROAD-BOOK

Suite à des travaux dans la commune de Bessé sur Braye, le road-book est modifié comme suit entre l'Arrivée de l'ES2 et le CH 3 et par conséquent entre l'arrivée de l'ES5 et le CH6 :

Le kilométrage de ce secteur passe de 31,70km à 35,97km, le temps imparti reste inchangé (60mn).

Les pages 51, 52, 53 et les pages 97, 98 et 99 sont à substituer aux pages du Road-Book

A VENDÔME, le 21 Septembre 2017 à 20h00.

